

Engré le 11.11.2021

M^e le Commissaire Enquêteur

a) Comme nous l'avions demandé lors de l'élaboration du PLU concernant notre commune en 2019.

Pour réitérons notre demande afin d'obtenir le classement du Hameau de Daroy avec les mêmes critères que ceux du Hameau de Champenois soit: un classement en UR4 TL 2708

b) Nous demandons que les constructions éventuelles puissent se réaliser dans la zone des 50 premiers mètres comme cela se pratique suivant la réglementation actuelle.

En espérant que nos demandes soient prises en compte.

Veuillez agréer, M^e le Commissaire Enquêteur l'expression de notre profond respect.

Pour ordre